

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Les Srs Bled, son Messel
A. En argent, bled, vin, ou bois? *cinquante florins*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *Reponctre entre les particuliers. la moitié on Monnay. l'autre moitié au Vaux.*
ou à défaut de quoi, les Communes, ou la bourse des pauvres, payent le restant

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

N. On a omis ici deux moyens sans de bois, que l'instituteur est obligé d'aller exploiter dans les bois de commune voisins & plusieurs fois on peut le vendre par vingt pris dans le bois.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

139

N. 70

Eubens
Vers l'Eglise

petit hameau au centre de la commune
d'Eubens, Enfants, 10

Paroisse et Agence du dit Eubens

District de Morges

Canton du Léman

Trois autres hameaux sont du ressort de cette Ecole

Villars, au Nord à 10 Minutes, Enfants 19

Rapanges, à l'Orient à 5 Minutes, 22

Range, à l'Occident à 12 Minutes, 32

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

- b. D'où est-il?

- c. Son nom

Dans la Paroisse

Chavannes, à l'Orient à 15 Minutes

St Sulpice, au Midy à 30 Minutes

Nord de la Paroisse

Dufour, friseur, à l'ouest, du Nord à l'Orient à 50 Minutes

Preveranges, Lonnay, Danges, Echandens de l'Occident au Nord à 30 à 35 Minutes

La lecture, les Principes de Religion, la Prière, l'écriture l'arithmétique, le chant des Psaumes,

Toute l'année excepté 3 semaines en Mai, Juin & 2 en l'été, mais peu fréquentes dans la belle saison

L'A, B, C. en Palottes, le catéchisme par intervalles de 4 des Psaumes, le livre du Nouveau Testament

On tâche de s'y conformer et de ne rompre le dit, autant que les circonstances, et les anciens usages le permettent,

Environ 4 heures, avant Midy, et 3 après Midy plus tard, le soir, de 6 à 8 heures 3 fois par semaines

On suit dans la manière de donner les instructions, la division naturelle qui détermine l'âge et l'intelligence des Enfans plus ou moins avancés et commencent

Mais les femmes exigent que toutes les enfans de tout âge de tout sexe assistent à chaque école durant toute la tenue, cela entraîne une confusion très préjudiciable

Le conseil de Lausanne, après l'examen des Aspirants, fait en présence des propriétaires, par le Cantonal qui nommait les deux qui jugent les plus capables

De Lonnay

Jean François Devenoge

(3)

- d. Son âge.

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, }
b. En été, } soit garçons ou filles.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

37 Ans

La femme, et trois filles

A Eclérou depuis 3 Mois, il a été l'y devant à Tremblay 4 Ans, à Danges 3. A Morrens, 9. & à Lenthall 15 Mois

Il est Lecteur et Chantre à l'Eglise, ou il fait aussi le Service de l'après Midy le Dimanche & jours de fêtes.

81

Tous devraient y assister en toute Saison elle est bien fréquentée en hiver, mais à peine l'y en trouve-t-il le quart, l'autre les plus petits, en été

Jardin de la Seigneurie d'un 1/2 quartier, fort à l'entre et de peu de rapport

Chénier de vigne 1 quartier

Les fonds appartiennent à la commune.

Ni aux uns ni aux autres.

On ne paye rien que comme il sera dit plus bas.

C'est en la Maison de commune

Mais bon mais ayant besoin de quelques réparations pour le rendre plus chaud pour l'hiver

Une grande chambre pour l'école & deux petites pour le logement du Régent

La commune

Cable

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Argent, 200 L. payables par la commune qui les retire des particuliers, à raison de 2 L. par enfant.
Bled 16 quarterons par la Ville de Lausanne
pris sur la Dîme
Bois, 1 char. pris dans les forêts.*

La principale Motte qui se présente à faire ici, c'est que le Regent est beaucoup trop chargé, qu'il ne devrait pas être de plus de 80 enfants, sans même heures ensemble, & que cela n'est pas moins capable de distraire & incompétence de l'Instituteur, qui ne favorise la tête du Maître & de rendre toute l'instruction peu suivie & peu fructueuse. Ne vaudrait-il pas beaucoup mieux avoir des heures différentes pour les Grands & pour les Petits, ou pour les Garçons et pour les Filles?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

A Villars Saint Croix

Un Village

Du dit Villars St Croix

Paroisse de Crislier l'Agent réside au dit Villars St Croix

De Morges

Du Léman

Vingt et cinq maisons à cinq minutes d'éloignement

0

0

Vingt Enfants